



## Communiqué

Renens, le 19 août 2022

# Le jury de la Distinction de l'Ouest 2022 évaluera en public les réalisations qui façonnent le patrimoine bâti de demain

**Pas moins de 21 réalisations architecturales, urbanistiques ou infrastructurelles récentes concourent pour la *Distinction de l'Ouest 2022*. Le jury s'est réuni pour étudier chacune de ces réalisations qui témoignent de la qualité du bâti dans l'Ouest lausannois. Il a opéré une première sélection. C'est en public qu'il poursuivra son évaluation, samedi 27 août 2022.**

Les 21 réalisations candidates à la *Distinction de l'Ouest 2022* montrent une belle créativité et témoignent de l'éclosion du patrimoine urbain en devenir. L'examen de chacune de ces réalisations a permis au jury d'en présélectionner onze. Pour la suite de la sélection, une rare occasion d'assister à un jugement dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme sera offerte au public. Les réalisations seront analysées systématiquement par les experts, suivant plusieurs critères bien définis, en tenant aussi compte du contexte et de la démarche. Toutes les personnes intéressées à découvrir ces constructions sont invitées (sur inscription) à la prochaine **réunion du jury**,

**samedi 27 août 2022, entre 13h30 à 15h (ouverture des portes à 13h),**  
à la salle polyvalente « la Vaudaire » du collège du Léman, rue du Léman 12, à Renens.

La *Distinction de l'Ouest* en est à sa 2<sup>e</sup> édition. Elle a été attribuée la première fois en 2018, à cinq réalisations exemplaires. Créée par l'association «Ouest lausannois: Prix Wakker 2011» et les Communes de l'Ouest lausannois, elle valorise la recherche de qualité et vise à partager la culture du bâti. Portant sur des réalisations achevées et récentes, elle constitue une vitrine de ce qui se construit actuellement. Toutes les réalisations, architecturales, urbaines ou paysagères, petites ou grandes, privées ou publiques, mises en service depuis 2018, pouvaient concourir, sur proposition de leurs maîtres d'ouvrage ou de leurs mandataires, architectes, ingénieurs ou paysagistes. Le nombre de dossiers déposés est un signe de la richesse du patrimoine de demain.

À l'issue de la réunion en public du 27 août, le jury délibérera. Une cérémonie officielle aura lieu **samedi 26 novembre 2022**. Elle permettra de remettre aux lauréats une plaque commémorative qui signalera les objets distingués dans l'espace public. Elle ouvrira aussi l'exposition de l'ensemble des réalisations candidates. Une édition des «Cahiers de l'Ouest» sera consacrée à la *Distinction*.

Pour rappel, le Prix Wakker a récompensé, en 2011, l'organisation du développement et la mise en valeur concertée du territoire ouest lausannois par les Communes au travers de *Stratégie et développement de l'Ouest lausannois* (SDOL). L'association née à cette occasion s'attache à promouvoir les valeurs liées à cette récompense, qui visent un développement territorial harmonieux. SIA Vaud, Fondation CUB, Patrimoine suisse - section vaudoise, Archizoom et Tracés-Espazium soutiennent cette édition 2022 de la *Distinction de l'Ouest*.

**Inscription aux portes ouvertes du jury :** [sdol@ouest-lausannois.ch](mailto:sdol@ouest-lausannois.ch) ou tél : 021 632 71 60

**À consulter :**

- > Association «Ouest lausannois : Prix Wakker 2011»: [www.olpw-2011.ch](http://www.olpw-2011.ch)
- > *Distinction de l'Ouest 2022 – Appel à candidatures* (PDF)
- > Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL): [www.ouest-lausannois.ch](http://www.ouest-lausannois.ch)

### Renseignements complémentaires:

Christian Maeder, syndic d'Ecublens, président de l'association «Ouest lausannois: Prix Wakker 2011», 079 679 40 37  
Benoît Biéler, directeur Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), 076 321 22 56